

Compte rendu de l'atelier thématique de la plate-forme réseaux 2019 à Champ-Pittet

1. Comment mieux tenir compte du potentiel biodiversité et mettre en place les bons types de SPB aux emplacements adéquats ? Comment améliorer l'adéquation des mesures avec les espèces cibles et caractéristiques choisies ?

Réponses :

- Il faudrait des critères d'entrée pour les réseaux, par exemple une surface minimale dans un secteur défini
- VD « problème » que les agriculteurs puissent choisir des mesures d'un catalogue sans être obligés de consulter un biologiste. Mais il serait cependant difficile d'augmenter les exigences et en même temps rendre obligatoire la consultation et l'approbation d'une mesure par un biologiste
- Seule obligation : 12% de SPB à la fin du projet --> pas possible d'obliger de mettre une mesure dans une zone spécifique si ce n'est pas indiqué dans les conditions de base
- Contrainte : difficile pour le biologiste de refuser des parcelles dans un réseau si les conditions minimales sont respectées
- Avec les SAR, *Biodiversité (mise en réseau)*, *Qualité du paysage*, *Utilisation durable des ressources*, *Infrastructures agricoles* et *Commercialisation* seront des thèmes regroupés dans la même stratégie régionale. Craintes que les mesures biodiversité soient « noyées » par les infrastructures agricoles
- Augmenter la formation/connaissance des agriculteurs pour l'apport de la biodiversité pour l'agriculture
- Excellente connaissance du terrain
- Conseil individuel pour la compréhension de l'infrastructure écologique
- Incitations financières pour des mesures de hautes qualités : plantation de chênes, de haies etc.
- Problème de la réversibilité des mesures sur la SAU (arbres, haies etc.), les mesures devraient être inscrites comme structures paysagères protégées
- Créer de nouvelles mesures

Besoins :

- Avoir la possibilité de réhabiliter les haies sans bandes herbeuses
- Instaurer un nombre minimum de petites structures (qui ont généralement beaucoup d'impact) même hors des SPB
- Instaurer un audit externe avec une vision scientifique
- Instaurer une obligation de conseil et une définition claire du « conseil » par la Confédération

2. Comment améliorer la collaboration entre les services cantonaux de l'agriculture et de la nature pour mieux utiliser les synergies et renforcer les effets positifs des mesures sur la biodiversité ?

- Chaque service devrait connaître les activités des autres services qui touchent aux SAU et zones d'estivages (autres services concernés : développement territoriale, chasse, cours d'eau, infrastructure, transport, forêts)
- Les géo données devraient être centralisées et la terminologie harmonisée
- Il faut des contrats uniques pour les prestations nature et biodiversité dans l'agriculture
- Le service nature doit définir et mettre en œuvre les zones tampons pour les PPS et marais et transmettre cette information à l'agriculture
- La collaboration dépend fortement des cantons, par exemple au Jura, la FRIJ est plus impliquée dans les réseaux que le service de la nature
- Exemple à Fribourg : bonne collaboration entre les services pour la définition des zones de drainages et zones humides à forte biodiversité

Besoins :

- Besoin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des activités des différents services afin d'identifier où sont les points importants qui pourraient être adaptés ou mis en commun.

3. Comment renforcer l'intérêt et la motivation pour améliorer l'impact des mesures réseaux sur la biodiversité durant les 5 prochaines années ?

- Communiquer sur les effets positifs des mesures sur la biodiversité
- Faire des mesures d'exploitation spécifiques à chaque zone, à chaque espèce
- Budget pour conseils individualisés tout au long de l'année
- Rassurer sur la continuité de mise en place de mesures « réseau » et « paysage »
- Présenter et promouvoir la biodiversité fonctionnelle

Craintes :

Si les projets sont trop grands avec les SAR, il y a un risque qu'il y ait une « *perte d'identification et des connaissances locales* » des agriculteurs. A l'avenir, les comités régionaux devraient avoir une fonction avec des rôles bien définis et de manière générale, les tâches devraient être attribuées en fonction des compétences des membres. Par exemple, les biologistes ne devraient pas avoir trop à traiter des aspects administratifs et législatifs, et vice-versa.